RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 08334
Numéro SIREN : 387 928 393
Nom ou dénomination : ARJIL COMMANDITEE - ARCO -

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 79668

ARJIL COMMANDITEE-ARCO

Société anonyme au capital de 40.000 €
Siège social : 4 rue de Presbourg à Paris 16ème (75)
387 928 393 RCS PARIS

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 21 mai, à 9h30

Les membres du Conseil d'administration de la société Arjil Commanditée-Arco (la « **Société** »), se sont réunis au siège social, sur convocation de Monsieur Arnaud Lagardère, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

[….]

Le Président constate que plus de la moitié des membres est présente et qu'en conséquence, le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

[….]

2. NOMINATION DE MONSIEUR SEBASTIEN DELAMARCHE EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ARNAUD LAGARDERE, DEMISSIONNAIRE

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration, de la mise en examen ainsi que de la mesure provisoire d'interdiction de gérer prononcées à son encontre le 29 avril 2024. Le Président conteste ces décisions contre lesquelles il va former recours et faire appel. La mesure prononcée à son encontre étant exécutoire, Monsieur Arnaud Lagardère est néanmoins contraint de remettre sa démission de son mandat de Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Lagardère de son mandat de Directeur Général de la Société, prenant effet ce jour.

En remplacement de Monsieur Arnaud Lagardère, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sébastien Delamarche, en qualité de Directeur Général, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Sébastien Delamarche a déclaré accepter les fonctions de Directeur Général de la Société et n'être l'objet d'aucune incompatibilité de nature à en empêcher l'exercice.

3. PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE MONSIEUR PIERRE LEROY, EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Pierre Leroy de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société, par lettre reçue en date du 27 avril 2024, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

4. EXERCICE DES DROITS DE CESSION PORTANT SUR LES ACTIONS LAGARDERE SA APPORTEES A L'OFFRE SUBSIDIAIRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE VIVENDI SE

Le Conseil d'Administration décide de procéder à l'exercice par la Société de 4.191.547 droits de cession permettant la vente à Vivendi SE, au prix de 24,10 € par action, de 4.191.547 actions Lagardère SA détenues par la Société, soit un prix global de cession de 101.016.283 €, ce volume de 4.191.547 droits correspondant à la totalité des droits de cession détenus par la Société suite à l'apport effectué à l'Offre Publique Subsidiaire initiée par Vivendi en 2022, qui ne sont pas nantis au profit de BNP Paribas.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à M. Sébastien Delamarche, en qualité de Directeur Général de la Société, pour procéder à ladite cession et, dans ce cadre, signer tout formulaire, acte, déclaration ou document utile, et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

[….]

Pour extrait certifié conforme



Monsieur Arnaud Lagardère
Président du Conseil